

	PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 14 SEPTEMBRE 2021	Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Conseillers présents : 08 Nombre de Conseillers votants : 09 Suffrages exprimés : 09
---	---	--

Le MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 à 20 heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le Jeudi 09 Septembre 2021, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel NICOLAS, Maire.

Étaient Présents : Messieurs CAMUS Patrice et FAUCHERON Pascal, Mesdames CHOLE Elisabeth et GRAINGEOT Lucette, Messieurs GOURVES Jean François, LEVEQUE Jean Paul et NOEL Hugues

Absent(s) Excusé(s): Monsieur FATET Laurent

Absent(s) Non Excusé(s): Messieurs COMESSE Cyrille et MARSAL Mathieu

Conformément à l'article L 2121.15, Madame GRAINGEOT Lucette a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- 2021-36 - MISE AU GABARIT DU CHEMIN D'EXPLOITATION N° 13
- 2021-37 - DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE COLLECTIVE REMONCOURT
- 2021-38 - DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE COLLECTIVE VALLEROY
- 2021-39 - REALISATION D'ESSAIS DE PERMEABILITE
- diverses
- Informations du maire

2021-36 – MISE AU GABARIT DU CHEMIN D'EXPLOITATION N° 13

Suite à l'appel d'offre du 27 mai 2021 validé le 20 juillet 2021 à 14 H 00, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise VOIRIOT retenue par la commission d'appel d'offre

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

RETIENT L'entreprise VOIRIOT pour effectuer ce travail pour un montant de. 43715, 40 € HT et l'O.N.F. pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 3150 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2021-37 – DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE COLLECTIVE

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société PUIITS COURS BIOMETHANE a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour l'unité de méthanisation agricole collective implantée sur la commune de REMONCOURT, au lieu-dit « La Maix de Coux ».

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 18 août 2021 au 15 septembre 2021 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 01 octobre 2021 au plus tard.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 40% de la production électricité en 2030 par les énergies renouvelables ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

Vu la nécessité de développer des énergies renouvelables, et notamment la méthanisation, au niveau régional pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Grand Est approuvé le 24 janvier 2020. La région s'est fixé comme objectif de devenir d'ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone. Elle ambitionne notamment de couvrir 41% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables en 2030.

Considérant que le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu'il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l'épandage...) et qu'il constitue un projet de développement durable participant d'une économie circulaire ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,

DONNE un avis favorable pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société PUIITS COURS BIOMETHANE.

2021-38 – DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE COLLECTIVE

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société SAS HDD a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour l'unité de méthanisation agricole collective implantée sur la commune de VALLEROY LE SEC, au lieu-dit « Retaupré et Neuf Pré ».

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 23 août 2021 au 20 septembre 2021 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 06 octobre 2021 au plus tard.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 40% de la production électricité en 2030 par les énergies renouvelables ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

Vu la nécessité de développer des énergies renouvelables, et notamment la méthanisation, au niveau régional pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Grand Est approuvé le 24 janvier 2020. La région s'est fixé comme objectif de devenir d'ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone. Elle ambitionne notamment de couvrir 41% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables en 2030.

Considérant que le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu'il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l'épandage...) et qu'il constitue un projet de développement durable participant d'une économie circulaire ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,

DONNE un avis favorable pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société SAS HDD.

2021-39 – REALISATION D'ESSAIS DE PERMEABILITE

Dans le cadre des travaux de réfection des routes de la Petite They, il est nécessaire de faire des essais de perméabilité de type porchet.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

RETIENT L'entreprise ESIRIS GROUP pour effectuer ce travail pour un montant de. 1530 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNATURES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

NICOLAS Michel	CAMUS Patrice
FAUCHERON Pascal	CHOLE ELISABETH
COMESSE CYRILLE	FATET Laurent
GOURVES Jean-François	GRAINGEOT LUCETTE
LEVEQUE JEAN PAUL	MARSAL MATHIEU
NOEL HUGUES	

PROCURATION